

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 26 juin 2017**

Table des matières

1. Appel.....	2
2. Approbation de l'ordre du jour	2
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 15 mai 2017	2
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité.....	3
6. Communications des délégués dans les instances intercommunales	4
7. Préavis municipal N° 05/2017 – Demande de crédit de CHF 119'610 TTC pour une participation aux travaux NStCM de sécurisation du passage à niveau (PN) des Granges.....	5
8. Préavis municipal N° 06/2017 – Demande de crédit de CHF 1'970'000 TTC concernant le remplacement des collecteurs EU/EC et des conduites ESP du secteur Chemin Prés-du-Marguiller – Chemin Prés-de-la-Forge.....	6
9. Préavis municipal N° 07/2017 – Rapport de gestion 2016.....	8
10. Préavis municipal N° 08/2017 – Comptes 2016.....	9
11. Divers et propositions individuelles	10
12. Annonce de préavis futurs	11

1. Appel

Le Vice-Président M. Jean-Pierre Vuille accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public. M. Jean-Pierre Vuille précise qu'il préside cette séance comme 2^{ème} Vice-Président, il rentrera dans sa fonction de Président le 1^{er} juillet 2017.

La Secrétaire suppléante procède à l'appel : 45 membres sont présents, 7 sont excusés, 2 sont absents (M. Ernst Lübke et Benoît Zbinden)

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Vice-Président demande à la Municipalité ainsi qu'au Conseil Communal si des remarques sont à formuler. Comme aucun commentaire n'est fait, **le Vice-Président** soumet à l'assemblée l'approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour du 26 juin 2017.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 15 mai 2017

M. Denis Berger souhaite des modifications de ses propos car selon lui ce qui est indiqué dans le procès-verbal ne correspond pas à ses dires. Le Vice-Président en prend note et une réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil Communal.

Concernant l'approbation de l'ordre du jour du 25 avril 2017, **Mme Sylviane Jaquet** se demande si la date est bien correcte. Effectivement, une erreur s'est glissée dans la date de l'ordre du jour, qui est le 15 mai 2017.

M. Pascal Voutat s'interroge sur le fait que les personnes « absentes » lors du Conseil précédant peuvent être notées « excusées » sur le procès-verbal. La secrétaire-suppléante répond que l'heure d'envoi de l'e-mail pour excuser une absence fait foi, et si elle est avant la séance la personne peut être considérée comme excusée et non absente.

Le Vice-Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 15 mai 2017 avec les modifications demandées.

Le Conseil Communal approuve à une large majorité le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017 avec modification.

4. Communications du Bureau

Le Vice-Président demande aux personnes qui prennent la parole de se lever et de s'exprimer à haute et intelligible voix pour que les propos soient bien enregistrés. Concernant la Commission Ad'hoc pour le préavis N° 05/2017, le bureau du conseil n'a convoqué par inadvertance que des nouveaux membres du conseil, ce qui a provoqué une incompréhension au niveau de la remise du rapport. Il rappelle également aux Commissions que les rapports doivent être rendu dactylographiés et, dans la mesure du possible, signés par les membres présents le jour même comme cela a été demandé par M. Nicolas Fleury lors du Conseil Communal en décembre 2016.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique informe que le nouveau secrétaire municipal M. Quentin Poma débutera son activité le 2 août 2017, à plein temps. C'est un gros soulagement pour la Municipalité d'avoir trouvé une personne avec expérience et se réjouit de collaborer avec M. Poma.

Dans l'équipe forestière, la Municipalité a reçu la démission de M. Crausaz pour la fin avril 2017. M. Sébastien Petit a été engagé pour le remplacer et ceci dès le 1^{er} juillet 2017. C'est une personne avec expérience qui a travaillé à Saint-Cergue et également dans le domaine du déneigement.

La vente aux enchères de l'Auberge Communal s'est bien déroulée. La Commune a racheté le matériel fixe comme des étagères en inox pour environ CHF 1'200.00 ainsi que du matériel indispensable pour le nouvel aubergiste (vaisselles...) qui seront ensuite rachetés par ce dernier. Pour la reprise de l'Auberge Communale, le choix définitif est fait mais il reste encore à finaliser les choses par une signature. Et comme l'Auberge est vide de tout effets personnels des anciens locataires, le verre de l'amitié y sera servi à la fin de ce Conseil Communal.

Mme la Syndique informe également qu'une nouvelle épicerie gérée par Mme Fernandez ouvrira ses portes au Muids dès le 1^{er} septembre 2017.

La Municipalité a décidé d'engazonner les parties entre les tombes pour éviter les mauvaises herbes au sein du cimetière.

Mme la Syndique donne des informations concernant les manifestations au sein de la Commune soit : le centenaire de Mme Mercier, le goûter des enfants qui se déroulera le dernier jour d'école au CCS, le traditionnel 1^{er} août au Muids, le Tir populaire les 2 et 3 septembre, la sortie des retraités le 5 septembre, la séance du Conseil Communal du 4 septembre qui a été rajoutée, la séance du Conseil Communal du 25 septembre ainsi que la Fête du CCS le 30 septembre. Mme la Syndique encourage la population à participer à la séance Police-population du 19 septembre 2017 pour relancer ce mouvement et qui peut être fort utile à notre commune, surtout que le village ainsi que le village de St-Cergue ont été fortement touchés par des cambriolages ces dernière semaines.

Mme Elvira Röllli n'a pas de communication.

M. Nicolas Ray informe que les 2 apprentis de la forêt ont brillamment réussi leurs examens de fin d'apprentissage. Un des apprentis M. Delez va rester quelques mois supplémentaires au sein de la Commune puisqu'il va reprendre des études d'ici septembre 2017, date à laquelle les 2 nouveaux apprentis débiteront leur 1^{ère} année.

Les travaux de rénovation du chalet de l'Arzière ont débuté mi-mai par la dépose du toit et le démontage de la charpente. A ce jour, la charpente est terminée et la sous-couche de protection est posée ainsi que les tôles. Le planning est tenu et les gros travaux devraient être terminés avant les vacances d'été. La seule surprise a été la quantité de bois nécessaire ce qui engendrera sûrement une plus-value de 10% à 15%.

N. Nicolas Ray informe que certains alpages de la commune souffrent d'un manque chronique d'eau et la Municipalité a décidé de mandater une entreprise pour étudier des solutions afin d'équilibrer les alpages qui sont en excès d'eau et ceux qui sont en souffrance.

Avant la fin de cette année, deux logiciels informatiques de l'administration communale seront changés (outil pour la prise de PV et suivi des décisions municipales ainsi que le logiciel de la gestion des salaires). Une demande de crédit complémentaire sera présentée au Conseil Communal.

La période du Jardin d'enfants se termine tout prochainement et les prévisions pour la rentrée sont très positives. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé d'offrir un contrat fixe à la 2^{ème} éducatrice car les demandes justifient d'avoir 2 personnes fixes au sein du Jardin d'enfants.

Le 22 juin dernier, s'est tenu la journée de citoyenneté où 25 enfants de 10P habitant Arzier-Le Muids ont découvert le fonctionnement de la commune (l'administration communale, le circuit de distribution des eaux, les chalets d'alpages, le service forestier). Un repas au Vermeilley a complété cette journée bien chargée.

M. Christian Dugon donne un compte-rendu de l'Assemblée des actionnaires de SADEC SA. (Annexe 1).

M. Patrick Hübscher souhaite rectifier une erreur constatée par la commission des finances sur le préavis N°08/2017 – Comptes 2016. En effet, la marge d'autofinancement est différente d'une page à l'autre mais le montant comptabilisé est CHF 2'049'628.68. Il remercie la commission pour son travail.

6. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Christian Brügger pour l'APEC n'a pas de communication.

M. Thomas Kriha pour l'AISGE n'a pas de communication.

M. Philippe Esseiva pour le Conseil Régional, lit le rapport de l'Assemblée (annexe 2).

M. Fanny Weinmann pour le RAT n'a pas de communication.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle n'a pas de communication.

7. Préavis municipal N° 05/2017 – Demande de crédit de CHF 119'610 TTC pour une participation aux travaux NStCM de sécurisation du passage à niveau (PN) des Granges

Mme la Syndique demande au Vice-Président que la parole soit donnée à M. Christian Vuilliomonet, chef de service et Mme Odette D'Onofrio Vuille, boursière, pour les questions concernant les préavis présentés ce soir. Demande accordée par le Vice-Président

M. Michel Pannatier informe qu'il est difficile pour la commission de se prononcer valablement sur ce préavis car il n'y aura aucun contrôle sur les travaux, uniquement des factures à payer. M. Michel Pannatier lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°05/2017 tel que proposé.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley lit les conclusions du rapport de la commission ad'hoc et propose à l'unanimité d'accepter ce préavis tel que proposé.

M. Philippe Esseiva constate qu'il n'y a aucun détail concernant les travaux pour la sécurisation du passage à niveau mais uniquement une description des travaux de réfection des voies. Il regrette que ce préavis ne traite pas du sujet principal soit la sécurisation du passage à niveau. Pour lui l'acceptation de ce préavis est indispensable pour la commune mais désapprouve le fait que le NStCM présente un projet incomplet et que le préavis a dû être présenté dans la hâte.

M. Patrick Hübscher informe que ce projet a demandé du temps pour réunir les pièces. Pour lui, le préavis informe quand même sur les travaux de sécurisation du passage à niveau. Il est vrai que NStCM profite de ces travaux pour effectuer une réfection étendue des voies, c'est un projet global pour le NStCM qui englobe également la sécurisation du passage à niveau concernant notre commune. Il rassure les conseillers que la commune ne paie pas toute la réfection des voies.

Mme la Syndique informe que le préavis a dû être présenté rapidement, le délai étant très court. La Municipalité ne voulait pas présenter ce préavis après que les barrières soient installées en septembre. Une réunion a été tenu avec le NStCM pour leur demander d'améliorer la communication et la collaboration avec la commune.

M. Vuilliomonet constate qu'il aurait dû simplifier ses explications lors la préparation de ce préavis en indiquant qu'à la place des trois barrières actuelles, il n'y en aurait plus que deux. Il est évident que la commune participe au prorata des travaux de la traversée des voies (changement rails, drainage).

M. François Esselborn regrette qu'une personne d'Arzier qui est dans la Direction Centrale dans le NStCM ne puisse pas protester du manque de communication et de la façon de faire de cette société.

M. Vincent Grandjean rejoint M. Esselborn et confirme que la Direction devrait rendre des comptes aux détenteurs de la société, soit les communes dans ce cas précis. Il a l'impression que les communes n'ont aucun mot à dire et sont mis devant le fait accompli.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley souhaite rajouter qu'il existe une Loi Cantonale et Fédérale qui impose que les coûts d'entretien et des mises aux normes soient à 50% à la charge des Chemins de fer et 50% à la charge des communes.

M. François Esselborn est bien conscient de la Loi sur les chemins de fer mais reproche que les travaux vont débiter et que le préavis ne peut être voter que maintenant.

M. Patrick König confirme que ce problème est récurrent avec le NStCM et se pose des questions quant aux choix d'installation des passages à niveau au sein de la Commune.

M. Nicolas Ray informe que la Municipalité actuelle travaille très fort avec le NStCM pour améliorer les planifications.

M. Frédéric Guillou a constaté qu'il y avait deux rapports de la commission dont un mentionnait une remarque « que la commune avait négocié le transport du ballast au frais de NStCM ». Qu'en est-il ?

M. Nicolas Ray confirme que c'est un gros avantage pour la commune car ce ballast sera réutilisé en sous-couche dans les prochaines années pour la réfection des chemins de montagnes. Ce sera des dizaines de milliers de francs économisés pour la Commune.

M. Philippe Esseiva ne comprend toujours pas le lien entre la réfection des rails et les travaux y relatifs, et la sécurisation du passage à niveau. Pour lui, ce préavis est une grande incompréhension. De plus, il n'est pas certain que le ballaste récupéré soit une bonne affaire et s'inquiète de la pollution de ce dernier. Mme la Syndique indique que cela a été vérifié.

M. Vuillomenet informe que les rails devront être réhaussées ce qui participera à la sécurisation.

M. Patrick Hübscher souhaite préciser que les voies de ce passage à niveau sont usées par le passage du train mais également par les usagers du chemin communal (camions et voitures). S'il n'y avait pas de passage à niveau, les frais de réfection des voies seraient uniquement imputés à NStCM mais dans ce cas, la pratique est que les frais soient divisés entre les 2 parties (NStCM et la commune).

M. François Esselborn regrette que le sujet de l'affaissement des voies n'apparait pas le préavis ce qui aurait permis de mieux comprendre le sujet.

M. Patrick Hübscher a préféré préparer un préavis simplifié. Pour lui, il est important de ne pas entraver ce projet car l'office des Transports pourrait l'imposer à la commune avec des frais supplémentaires. De plus, il rappelle que la tendance est plutôt de fermer les passages à niveaux.

En l'absence d'autres commentaires, le Vice-Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N°05/2017 est accepté par 40 oui, 1 non, 2 abstentions
--

8. Préavis municipal N° 06/2017 – Demande de crédit de CHF 1'970'000 TTC concernant le remplacement des collecteurs EU/EC et des conduites ESP du secteur Chemin Prés-du-Marguiller – Chemin Prés-de-la-Forge

Mme Elvira Rölli informe que la commune recevra de l'ECA une subvention de CHF 27'259.00 pour la participation au bornes hydrantes. Elle met à disposition aux conseillers des plans avec les séparatifs des eaux (annexe 3). Le B4 (Quartier Pré-de-la-Cure) est terminé, le B2 (Prés-du-Marguiller/Prés-de-la-Forge) est en cours et le B5 (Chemin de la Prise/Chemin Bossons Audry) sera le prochain gros chantier. Au sein de la commune, il y a beaucoup trop d'eaux claires qui alimentent la station d'épuration. En septembre 2016, une étude a été faite par la société Bovard et Michel car l'APEC demandait des justifications (étude et PV de la séance en annexe 3 et 4).

M. Christian Brügger lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°06/2017 tel que proposé.

M. Vincent Grandjean remercie Mme Rölli et M. Sublet pour les explications techniques et détaillées qui leur a été présentées. Ce dossier est complexe. Il est difficile de faire accepter aux propriétaires des

parcelles, le fait de traverser leur terrain pour pouvoir amener des eaux usées à un endroit. L'intérêt public n'est pas une priorité pour la majorité de la population. Il lit les conclusions du rapport de la commission qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°06/2017 tel que proposé. Conformément à l'art. 37 al.1, il remet le rapport de la commission signé par 3 membres à la secrétaire.

M. Patrick König s'interroge sur la répartition des coûts pour les chemins privés entre la partie publique et la partie privée des propriétaires.

M. Vuillomenet répond que dès qu'il y a deux ménages connectés sur la même canalisation, on peut considérer que c'est depuis cette chambre de visite que la canalisation devient communale. Cela fait partie du règlement des évacuations des eaux de notre commune qui est basé sur les normes cantonales.

M. Eric Jaquet demande s'il y aura des servitudes. M. Vuillomenet confirme que pour le projet du Chemin Prés-du-Marguiller et Chemin Prés-de-la-Forge, des servitudes seront inscrites puisque des canalisations communales traversent des propriétés privées.

M. François Esselborn s'interroge quand le préavis pour le projet B5 sera présenté au Conseil Communal.

M. Elvira Rölli confirme que les 2 gros secteurs (Chemin de la Prise et Bosson-Audry) ont un gros apport d'eaux claires dans les eaux usées. C'est l'année prochaine que le projet sera présenté. Il fait partie du plan de financement établi par la Municipalité.

M. Vincent Grandjean souhaite appuyer sur le fait qu'une grande partie des maisons sont en raccordement unitaires et que toutes les eaux de pluie, de ruissellement partent dans les eaux usées. Le volume important provient des eaux claires, il est donc important que les séparatifs soient exécutés pour réduire les coûts des eaux usées.

M. Didier Hermann croit savoir que lorsqu'un quartier est équipé, les propriétaires ont l'obligation de se raccorder dans un certain délai. Mme Elvira Rölli confirme cette affirmation.

M. Yvan Roux ne remet pas en cause les travaux mais se demande pourquoi il y a un dépassement de 20% soit de CHF 320'000.00 entre le plan d'investissement et le préavis. Est-ce que lors des prochains travaux la problématique se reproduira ?

Mme Odette D'Onofrio Vuille confirme que le plan d'investissement est un plan d'intention. Le projet n'est pas totalement ficelé et toutes les soumissions ne sont pas encore rentrées. L'estimation se fait sur la base de travaux exécutés précédemment.

M. Pascal Voutat souhaite être certain que les propriétaires des maisons devront se mettre en conformité comme c'est indiqué dans le préavis municipal, que c'est bien une obligation.

M. Vuillomenet confirme que les propriétaires auront un délai d'une année dès le commencement des travaux pour se mettre en conformité. Les personnes concernées ont déjà été contactées et informées.

M. Nicolas Vout se demande à quoi ça sert d'établir un budget annuel si les dépenses annuelles excèdent de 20% à chaque fois. De plus, il souhaiterait savoir si la Commission des finances a examiné les offres reçues et effectué une sélection des fournisseurs puisque c'est un investissement élevé.

M. Christian Brügger confirme que tous les devis ont été présentés à la commission des Finances. Les devis pour le gros œuvre correspondent aux prévisions. Le surcoût est dû à la remise en état des parcelles touchées (replanter les arbres, etc.). La commission a reçu toutes les explications et c'est pourquoi elle a accepté le préavis.

M. Vuillomenet confirme que la planification des travaux de l'assainissement de l'ensemble de la commune date de 2006. Ce projet avait été présenté à l'époque à l'APEC car notre commune avait beaucoup de retard dans les travaux. Les prix du projet datent de 10 ans mais confirme que les plus-values sont liées au niveau des finitions que la commune s'engage à refaire sur les parcelles privées.

Mme Elvira Rölli explique que ces travaux sont compliqués tant sur le plan financier que technique. Selon l'historique des préavis, les montants des préavis sont souvent plus élevés que les dépenses réelles à la fin des travaux.

M. Vincent Grandjean s'interroge ce qui se passe pour les propriétaires qui ne font pas les travaux s'ils n'ont pas les moyens. Risquent-ils une expropriation ?

Mme Elvira Rölli doit se renseigner auprès de l'Etat de Vaud mais selon elle comme c'est une obligation du propriétaire de se mettre en séparatif, le privé devrait être dénoncé au niveau de l'Etat et c'est eux qui prendraient des dispositions. Lors des mises en l'enquête et s'il y a des oppositions ce n'est pas la Municipalité qui peut lever ces oppositions mais c'est l'Etat qui s'en charge. La commune propose aux propriétaires d'effectuer les travaux tout de suite en profitant des entreprises qui sont en place mais ils peuvent également demander des devis à des entreprises privées. Après si les propriétaires ne peuvent pas faire les travaux tout de suite pour des raisons financières, la commune peut également avoir des arrangements avec eux dans des cas bien spécifiques par exemple en prolongeant le délai.

M. Philippe Esseiva a lu dans le préavis que la Municipalité profiterait des travaux de réfection de la voie du NStCM pour faire la traversée des voies et tient à la féliciter. Il espère juste que les délais permettront une bonne coordination. Dans ce préavis, il y a une dépense de frais de géomètre de deux fois CHF 3'000.-- (soit un forfait pour les eaux usées et un forfait pour les eaux claires) qu'il ne comprend pas. Il demande si les frais d'étude de surveillance est un ratio par rapport au montant. Mme Rölli ne peut répondre à la 1^{ère} question mais pense que ce montant est une répartition entre les 2 projets. Les frais de surveillance couvrent le travail effectué par M. Miaz sur le chantier.

En l'absence d'autres commentaires, le Vice-Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 06/2017 est accepté à une large majorité par 42 oui, 0 non, 1 abstention

9. Préavis municipal N° 07/2017 – Rapport de gestion 2016

M. Frédéric Guilloud lit les conclusions du rapport de la commission de gestion demandant aux conseillers d'accepter le rapport de gestion tel qu'il est proposé.

M. Christian Dugon souhaite répondre à quelques remarques de la Coges sur la gestion des déchets particulièrement le financement des ordures ménagères et leur enlèvement. (Annexe 5)

Le Vice-Président demande s'il y a des questions dans la salle.

Mme la Syndique explique qu'il a été compliqué d'établir ce rapport de gestion puisqu'il y avait 6 mois qui concernaient l'ancienne Municipalité. La nouvelle Municipalité a essayé d'être le plus précis possible.

Elle souhaite faire deux commentaires sur le rapport de gestion concernant l'auberge communale soit : il est indiqué que le loyer de l'Auberge communale a été adapté deux fois à la baisse. Cette information est exacte même si Mme la Syndique avait informé le Conseil de quatre baisses car il y a eu deux baisses effectives plus deux décisions (différer augmentation de loyer et plafonner le loyer à max. CHF 45'000.—par année). Elle souhaite également préciser que les charges de l'auberge ne sont pas totalement couvertes et qu'on ne peut parler d'une couverture partielle que si la commune ne prend pas en compte les amortissements.

M. Nicolas Ray souhaite revenir sur le point 3 du rapport et confirme que la réfection du chemin du Mont Roux n'avait pas été jugé prioritaire. Un préavis pour la réfection du chalet et un 2^{ème} préavis pour la réfection du chemin seront présentés lors du Conseil Communal de fin septembre 2017 pour répondre au souhaite de la commission de gestion.

M. Vincent Grandjean souhaiterait savoir ce que le SADEC fait de la différence entre le montant perçu par sac taxé et le montant rétrocédé à la commune, soit environ 30%.

M. Christian Dugon confirme que la commune ne maîtrise pas la gestion de calcul de SADEC. Selon lui, la différence entre le global et la restitution pourrait s'expliquer par rapport au tonnage calculé pour chaque commune.

En l'absence d'autres commentaires, le Vice-Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 07/2017 est accepté à l'unanimité par 39 oui, 0 non, 4 abstention
--

10. Préavis municipal N° 08/2017 – Comptes 2016

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°08/2017 tel que proposé.

Le Vice-président passe maintenant en revue les comptes.

M. Nicolas Vout revient sur la remarque faite par la Fiduciaire Heller concernant le financement du traitement des ordures ménagères et des déchets. Il demande confirmation que dans les 23% n'est pas comprise la taxe poubelle.

M. Christian Dugon informe que le seul moyen d'atteindre les 100% et de rattraper le retard rapidement serait d'augmenter la taxe poubelle. Le but 1^{er} de la Municipalité est d'avoir un maximum de rétrocession par la taxe au sac et également limiter les frais d'exploitation. Cependant, l'effort doit être fait par la population concernant le tri des déchets surtout des ordures ménagères. La Municipalité va également faire une étude pour restreindre les éco-points car notre commune en possède beaucoup. Il est bon de constaté que depuis que la modification de la benne des encombrants, il y a eu une augmentation de 12 tonnes au poids des sacs pour la 1^{ère} période. Par contre, la Municipalité a signé un contrat avec une entreprise pour récupérer le plastique, la déchetterie sera équipée de containers spéciaux. Le Canton de Vaud pousse au maximum les Communes pour que le 100% soit atteint.

M. Patrick König remercie M. Dugon car pour lui dans le traitement des déchets il n'y a pas que l'aspect financier et économique. Comme le plastique a été fermé, tous les frais ont été reporté sur le consommateur qui paie des sacs et qui remplit les containers, ce qui engendre plus de transports de poubelles. Une étude d'autres solutions lui paraît très constructive.

M. Pascal Voutat demande si les plastiques compressés à la déchetterie devront être mis dans les poubelles ou pas.

M. Christian Dugon rappelle que la benne des encombrants a été fermée pour éviter le dépôt de plastiques « ordres ménagères ». Cependant, il a été constaté que le pure plastique (bouteille lessive, ...) prend de la place dans les poubelles et n'apporte pas de poids (moyenne d'un sac 3,5 Kg) ce qui rapporte rien à la commune. Tridel accepte le plastique à l'incinération car après traitement cela leur apporte un apport énergétique.

M. Pascal Voutat demande si d'un point de vue comptable, il y aurait une possibilité de transférer par exemple le transport des déchets dans le transport à la population.

M. Eric Jaquet constate que c'est le gros flou pour la population dans le tri des déchets. Il serait judicieux d'expliquer comment mieux trier, où les déchets doivent être mis et quels déchets ont de la valeur pour la commune. Il ne comprend pas le message qui est de remplir au maximum au poids le sac poubelle car les frais de transport et de d'incinération sont calculés sur le tonnage. Comme la ristourne se calcule aussi sur le tonnage, il y aura toujours la différence de 20%.

M. Christian Dugon constate que la communication peut toujours être améliorée mais le personnel de la déchetterie fait beaucoup d'effort pour conseiller au mieux la population. Effectivement le transport est calculé au tonnage, mais l'entreprise de transport pourrait baisser ses coûts s'il y a une meilleure planification des coûts (temps passé, moins de personnel, ...).

Mme Odette d'Onofrio Vuille souhaite répondre à M. Voutat concernant les frais de transport et informe que les factures doivent être attribuées au bon dicastère. La Municipalité est contrôlée par la Fiduciaire et le Préfet. Le personnel communal s'occupe du transport du verre et contrôle les éco-points pour que tous les sacs soient en container pour que le transporteur ne perde pas de temps.

M. François Grandchamp des Raux constate que les charges péréquatives représentent 51.8% des revenus fiscaux.

M. Vincent Grandjean explique que la péréquation n'est pas une rétribution au Canton car ce dernier redistribue à l'ensemble des communes du Canton Vaud. Les grands bénéficiaires sont les grandes villes et les centres urbains qui ont plus de dépenses.

Le Préavis N° 10/2017 est accepté par 41 oui, 0 non, 2 abstentions

11. Divers et propositions individuelles

M. François Esselborn lit le rapport de la commission recours des impôts. (Annexe 6)

M. Grandjean souhaite remercier la Municipalité d'avoir trouvé une solution pour remplacer le bureau postal.

M. Voutat souhaiterait que la convocation avec l'ordre du jour soit également mise à disposition sur l'extranet.

M. Claude Rossier fait l'écho de certains parents qui ont été très déçus que la Municipalité n'ait pas été présente lors des promotions à Genolier. Mme la Syndique informe qu'ils n'ont pas été invités. Un courrier sera envoyé à tous les élèves. Par contre la Municipalité sera représentée aux promotions des élèves quittant l'école d'Arzier-Le Muids pour Genolier.

M. Denis Berger demande si le bureau postal va bien rester à Arzier puisqu'une épicerie sera ouverte au Muids. Mme la Syndique répond que toutes les démarches ont déjà été prises pour que le bureau postal soit ouvert au bureau communal. Le service à domicile est déjà mis en place au Muids.

M. Fanny Weinmann demande si la Municipalité a une idée de ce que va devenir le bâtiment de la Poste. Mme la Syndique confirme qu'il y a une demande de permis de construire qui va être mise à l'enquête sous peu.

Mme Christelle Trombini informe que le chemin qui amène à la gare du Muids est vraiment impraticable l'hiver à cause du revêtement malgré les efforts des employés communaux

M. Patrick Hübscher va s'atteler à ce problème pour améliorer la sécurité de ce chemin.

12. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique annonce les 3 préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 4 septembre 2017 : Aménagement d'un sentier piétonnier de contournement destiné à éviter le virage cantonal de la Route de St-Cergue, réfection du virage de la Caroline sis route de Sainte-Cergue et remplacement de l'agencement de cuisine de la salle des maîtres de l'école du CCS.

Le Vice-Président informe que les convocations pour le mois de septembre seront envoyées cette semaine. Les personnes ne pouvant participer aux commissions doivent s'annoncer au bureau uniquement par e-mail : conseil@arzier.ch

Mme la Syndique invite les conseillers à partager le verre de l'amitié à l'Auberge Communale.

Il n'y a plus de question ni de commentaire, le Vice-Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h30

Le Vice-Président
Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante
Lysiane Demierre